

Image not found or type unknown



## Raison sociale - Port du nom de famille

Par **Nemo33000**, le **13/01/2022** à **14:48**

Divorcée de mon épouse et ayant refusé que celle-ci conserve mon nom de famille, je me suis aperçu que sur le site verif.com, la raison sociale de son entreprise comportait son nom de jeune fille associé à mon nom de famille.

Possédants tous les deux le même type d'entreprise, mon ex-femme est elle en droit de présenter son entreprise sous un double nom sans mon accord ?

Merci.

Par **youris**, le **13/01/2022** à **15:12**

bonjour,

je vous conseille de faire un courrier recommandé avec A.R. à votre ex-épouse rappelant que lors du divorce, vous avez refusé qu'elle continue à utiliser votre nom de famille.

salutations